

## CDEN ( Conseil départemental de l'Éducation Nationale ) du 11 janvier 2018

Un CDEN s'est tenu le 11 janvier 2018 . Date insolite dans le sens où la dotation départementale pour la rentrée 2018 ne sera officielle qu'à l'issue du CTA ( Comité Technique Académique) le 18 janvier.

L'ordre du jour porté sur la convocation ne mentionnait qu'un seul point à l'ordre du jour " *définition des grandes orientations pour la préparation de la rentrée 2018/2019 du 1<sup>er</sup> degré.* " .

Malgré cela, plusieurs sujets importants complémentaires ont été abordés :

Rythmes scolaires

Suite du protocole ruralité

Définition du projet éducatif départemental



Remarque du SE-Unsa : il est pour le moins curieux que de tels sujets n'aient pas été portés à l'ordre du jour (à moins que l'administration les ait inclus dans la définition des grandes orientations pour la préparation de la rentrée 2018/2019).

Suite aux différentes déclarations préalables au débat, le Préfet est intervenu. Il a attiré l'attention de chacun sur la responsabilité collective que nous portons sur une image négative du département véhiculée par des propos négatifs sur de multiples éléments.

Le département du Lot a de nombreux atouts; il faut aussi en parler.

De même, le Préfet a questionné les membres du CDEN sur le terme "ruralité".

De quelle ruralité parlons-nous? De quelle ruralité voulons-nous ? La ruralité d'aujourd'hui n'est pas celle d'hier.

Les populations qui souhaitent pour diverses raisons, s'installer dans le Lot recherchent, la plupart du temps, un accès internet avec un débit important, des axes routiers nombreux...

Le Préfet s'est dit préoccupé par la situation démographique départementale qui, pour la première fois l'an dernier, a un solde démographique négatif : le solde migratoire n'a pas compensé la situation démographique du département. Il faut que collectivement on parvienne à donner envie de venir dans le Lot.

L'école n'est pas l'élément majeur dans cet enjeu mais il y participe.

### **Intervention du SE-Unsa :**

Le SE-Unsa partage cet objectif et l'appréciation sur le département qui comporte de nombreux atouts et énergies. La situation démographique départementale dépasse le cadre du monde éducatif.

L'attractivité d'un territoire vient pour beaucoup, de son tissu économique.

Sans activité économique, aucune population ne peut se projeter dans une vie en milieu rural. Cela est très bien illustré par les derniers chiffres de l'INSEE qui montrent que les seules zones qui résistent en matière de population dans le Lot sont celles qui ont un tissu économique développé (Bretenoux/Biars avec Andros, Figeac avec l'économie aéronautique) ou qui sont à proximité d'un axe routier permettant l'accès à une zone économique proche (zone de

Lalbenque avec la proximité de l'autoroute qui met Montauban à 30 minutes et Toulouse à 1 heure de route ).

La responsabilité de chacun est engagée dans l'aménagement du territoire.

En effet, on ne peut pas dénoncer la perte des moyens en lien avec la perte des effectifs scolaires sans s'interroger sur le refus, trop souvent systématique, de tout projet (route, implantation d'une nouvelle structure, même si elle est porteuse d'emplois comme l'était le projet de la prison à Sauzet avec près de 250 emplois directs et indirects).

### **CARTE SCOLAIRE**

L'administration a rappelé les différentes étapes et le processus de définition de la carte scolaire du niveau académique au niveau départemental.

Avant de détailler ces éléments, l'IA-DASEN a souligné le fait que l'action conduite au niveau du champ éducatif départemental s'intégrait dans les principes de la République à savoir, Liberté, Égalité, Fraternité.

La liberté : elle se retrouve dans le respect des initiatives et des pratiques pédagogiques de chaque enseignant. De même elle est donnée aux familles qui peuvent choisir de scolariser leur(s) enfant(s) dans une établissement public ou privé, à domicile, via le CNED ou encore pour la première année dans une école privée hors contrat (Molières).

L'égalité : les dotations assurent l'égalité de traitement sur tout le territoire national au regard de critères communs ( P/E, E/C, critères sociaux...). Ces éléments chiffrés ne sont pas que des chiffres mais des indicateurs sur les caractéristiques de chaque territoire (académie, département).

Fraternité : l'action nationale, académique et départementale vise à faire jouer la solidarité entre les territoires. Il ne s'agit pas de faire une école qui clive mais une école qui rapproche chacun autour d'un objectif commun. C'était la logique du protocole de ces dernières années.

### **Commentaire du SE-Unsa :**

Le rappel de ces principes républicains est important. Pour autant, ils illustrent aussi le fait que des choix personnels, respectables au nom de la liberté de chacun, fragilisent quelques fois la situation de certaines écoles.

Quand une famille choisit de scolariser ses enfants dans un établissement privé sous contrat ( salaire des enseignants titulaires à la charge de l'Etat et donc des finances publiques) avec la complicité de la collectivité territoriale en charge du transport scolaire ( ce sont bien des fonds publics qui financent les transports), elle fragilise souvent l'école de sa commune, ou du village le plus proche. Pour ce qui est de l'égalité, nous préférierions parler d'équité.

Enfin la fraternité qui revêt dans ce domaine un aspect de solidarité entre les territoires, elle ne peut pas être à sens unique.

La mégapole Toulousaine a de vrais besoins, mais le Lot, comme d'autres départements ruraux, en a aussi. Sans moyens suffisants, la réorganisation territoriale engagée ne pourra se poursuivre sans dégradation des conditions d'enseignement et d'apprentissage.

Dans l'analyse des différents documents, l'IA-DASEN a

rappelé que l'engagement sur le maintien du taux d'encadrement inscrit dans le protocole avait été largement tenu puisqu'il a même été augmenté ( 5.92 en 2014 et 6.09 en 2017). Objectivement cet indicateur n'a pas été dégradé. La répartition des moyens académiques dans chaque département se fera sur 3 critères :

- La démographie
- Le maintien des taux d'encadrement
- L'éducation prioritaire



**Dans ce cadre, l'IA-DASEN a annoncé que le maintien du taux d'encadrement (P/E) pourrait être garanti avec une perte de 22 postes !!! Ce nombre n'est qu'un repère...**

En parallèle à ces éléments, l'IA-DASEN a énuméré plusieurs domaines dans lesquels ont été identifiés des besoins. Il s'agit soit de domaines où des moyens ont déjà été engagés les années précédentes (scolarisation des moins de 3 ans, dispositif plus de maîtres que de classes, animateurs...), soit des domaines qui sollicitent des moyens nouveaux (ERS, RASED, psychologues scolaires, BD...). L'IA-DASEN a évoqué aussi l'occitan ayant des objectifs via la convention académique. Les postes de conseillers pédagogiques ont été cités dans la liste des choix actuels du département...

Actuellement, l'IA-DASEN souligne une difficulté de pilotage en lien avec la dispersion des écoles sur le département sur plusieurs plans.

#### **Commentaire du SE-Unsa :**

Depuis plusieurs semaines, nous avons alerté sur la nécessité de s'organiser par la poursuite d'une contractualisation avec l'Etat, comme cela a été fait avec le protocole sur les rentrées 2015,2016 et 2017.

Notre crainte exprimée, était de voir revenir le temps des suppressions massives comme en 2012 par exemple ( dotation du Lot = moins 22 postes).

Aujourd'hui nous regrettons l'immobilisme qui participe à la possible suppression massive de postes.

Si cette dotation était validée en CTA le 18 janvier, comment l'administration peut-elle envisager maintenir des conditions d'enseignement et d'apprentissage de qualité ? Comment peut-elle envisager de dégager des moyens pour faire du qualitatif?

Perdre 22 postes veut dire fermer 22 postes ! Faire du qualitatif en plus revient à fermer autant de postes en plus des 22 à rendre !!!

Pour le SE-Unsa , on atteint la limite de l'exercice.

#### **PROTOCOLE**

L'IA-DASEN a rappelé les objectifs du précédent protocole :

- \* Regrouper les structures sur des entités de 2 classes et plus
- \* Soutenir par le maintien de l'emploi, les communes engagées dans ce genre de projet
- \* Dégager des moyens pour faire du qualitatif

Toutes les mesures et évolutions engagées ne doivent pas dégrader les conditions d'enseignement et d'apprentissage . Tous les projets locaux doivent d'intégrer à un projet glo-

bal, départemental.

Il a été rappelé par l'IA-DASEN et le Préfet, que l'Education Nationale ne doit pas travailler seule. La concertation avec les élus, le conseil départemental, les services de l'Etat doit être organisée dans le processus de définition de chaque projet.

Il a été noté que malgré des oppositions fortes, la réalité et le travail de concertation avait abouti à une vraie prise de conscience chez de nombreux élus, de ne pas entretenir le statu quo.

A ce jour aucune certitude ni information sur une volonté ou non de contractualiser, d'une manière ou d'une autre, n'a été mentionnée par les élus et autres signataires du précédent protocole.

Le calendrier des opérations de carte scolaire est le suivant :

Jeudi 18 janvier : dotation définitive des moyens pour le département

Mardi 13 février : CTSD

Jeudi 15 février : CDEN



L'IA-DASEN a rappelé que le travail de préparation de la rentrée 2018 était engagé dans chaque circonscription depuis début novembre.

De nombreuses rencontres ont déjà eu lieu entre les IEN et les élus locaux.

L'IA-DASEN recevra tous ceux qui le souhaiteront.

#### **RYTHMES SCOLAIRES**

Après le cafouillage de novembre, un courrier a été adressé aux élus et aux directeurs d'école pour fixer un calendrier permettant une concertation plus approfondie.

**Le retour des demandes de dérogations pour revenir à la semaine de 4 jours doivent être transmises aux IEN pour le 9 février.**

**Les IEN doivent donner leur avis pour le 16 février au plus tard.**

La région qui instruit le sujet des transports sera alors interrogée sur les incidences éventuelles des modifications des horaires sur le transport.

Les avis définitifs seront donnés après consultation d'un CTSD et d'un CDEN courant mars pour que les enseignants connaissent les horaires de chaque école au moment du mouvement.

A ce jour, 76 demandes d'écoles ont été déposées (40% des écoles).

Plusieurs demandes ne sont pas consensuelles entre la mairie et le conseil d'école.

**Rappel :** les écoles qui souhaitent conserver le rythme actuel n'ont aucune démarche à faire.

